

**Etudes Préalables à l'Enquête Publique**  
**Compte-rendu du Comité Technique n°12**  
**- 2 juin 2015 -**

**Présents**

**DGITM/DIT/RV1**

M. Joho - Chargé de projets

**SGAR**

M. Urbino - Chargé de mission

**DREAL LR**

M. Burté - Chef de service Transports  
Mme Bussone- Resp. Division Transports  
M. Odorico - Chargé de mission Division  
Transports

**CONSEIL RÉGIONAL LR**

M. Rudeau - Service Infra ferroviaires  
M. Leroux - Chargé de mission

**CD 11**

M. Bourrel - Directeur Transport  
M. Degaëff - Chargé de Mobilité

**CD 66**

M. Leclercq - Directeur déplacements

**MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE**

M. Nurit - DGA  
M. Goumont - Chargé de projet

**CA HÉRAULT MÉDITERRANÉE**

absent

**CA BÉZIERS MÉDITERRANÉE**

M. Maurand - DGST  
M. Vincendet - Dir Amg<sup>t</sup> Espace foncier

**CA LE GRAND NARBONNE**

M. Hérail - Dir. Prospective, Urba  
M. Sénèque - Resp. Urbanisme  
Mme Izard - Planification  
Mme Barbançon - stagiaire

**CA CARCASSONNE**

absent

**CA PERPIGNAN MÉDITERRANÉE**

Mme Bataillon - Mobilités et planification

**GARANT DE LA CONCERTATION**

M. Richer

**SNCF RÉSEAU**

M. Parant - Chef de mission  
M. Beauchet - Responsable trafic  
M. Aladern - Resp. études techniques  
M. Hantz - Resp. Environnement  
M. Péan - Gest. Admin. et financier  
M. Dessagne - AMO com/concertation

## Ordre du jour

- **Point financier et foncier**
- **Enseignements des réunions publiques**
- **Présentation de la proposition de tracé**
- **Présentation de la composition du dossier ministériel**

\* \* \*

### Préambule

#### **M. BURTE, DREAL**

- souhaite voir validé rapidement le dernier compte rendu du COTECH ; le Conseil Régional LR indique avoir fait une remarque,
- rappelle que les signatures du CD 11 et de la CA Hérault Méditerranée sur la convention de financement sont attendues avant le COPIL du 23 juin,
- invite les participants à la réunion de l'observatoire de la saturation programmé le 11 juin à 15h à la Région (Capdeville),
- annonce l'envoi aux collectivités du courrier confirmant la nomination M. Rebeyrotte en tant que M. Financement.

## **1. Point foncier et financier**

### Point financier

*Se reporter aux diapositives 3 à 4 de la présentation de SNCF Réseau.*

**M. PARANT, SNCF Réseau**, précise que la moitié de la convention de financement n°2 (15,05 M€) a été engagée à ce jour.

### Point foncier

*Se reporter aux diapositives 5 à 8 de la présentation de SNCF Réseau.*

**M. PARANT, SNCF Réseau**, alerte les collectivités sur l'accélération du nombre de dossiers traités et sur les besoins financiers qui en découlent. Ainsi, sur les 11 M€ engagés au titre des acquisitions foncières, seuls 3 M€ relèvent de la période 2000-2008, l'essentiel des 200 ha ayant été acquis depuis 2009. Il ajoute que près de 20 ha font actuellement l'objet de promesses de vente, à réaliser d'ici la fin 2015, et que 25 dossiers de mise en demeure sont en cours, représentant 13 bâtis et 5 M€. Il précise qu'à ce rythme, la convention de financement, actuellement à la signature des collectivités, sera probablement consommée dans les 2 ans à venir. Il considère que cette accélération est une des conséquences de la concertation menée ces derniers mois. En termes d'autorisations d'urbanisme, il constate que sur les 126 avis émis, les 2/3 sont défavorables mais que les sursis à statuer ne resteront valables que 2 ans. Il prévient que les demandes d'achat vont logiquement émerger dans les mois qui viennent.

## 2. Enseignements des réunions publiques

*Se reporter aux diapositives 11 à 28 de la présentation de SNCF Réseau.*

**M. PARANT, SNCF Réseau**, commente les diapositives 13 à 15 sur les enseignements globaux, les remarques sur la mixité et le phasage du projet.

### Échanges sur les enseignements portant sur le phasage

**M. NURIT, Montpellier Méditerranée Métropole** rappelle l'importance attachée par la Métropole au développement des trains du quotidien et demande qu'elles seraient les conséquences d'un éventuel phasage fonctionnel du raccordement fret à Béziers, notamment en terme de moindre libération de sillons pour le développement des TER sur la ligne classique.

**M Richer, Garant** : l'objet est bien le tracé, y compris celui des raccordements.

**M. PARANT, SNCF Réseau**, précise que tout dépend de la priorité donnée dans le cadre d'un phasage soit aux trains de voyageurs, qui n'ont pas besoin de ce raccordement, soit aux trains de fret, qui en ont besoin. Il ajoute qu'il reste à démontrer par des études que le choix d'un éventuel phasage fonctionnel avec priorité aux voyageurs ne pénaliserait pas le développement des TER.

**M. BEAUCHET, SNCF Réseau** rappelle qu'en cas de phasage fonctionnel donnant la priorité aux voyageurs, ce raccordement pourrait être différé, les trains de fret continuant d'emprunter la ligne classique

**M. BURTE, DREAL**, précise que ce raccordement fret est nécessaire à la réalisation du projet complet et que la question du phasage est prématurée au stade des décisions qui intéressent le prochain COPIL. Ce dernier aura à se prononcer sur le tracé complet. Il précise que la prochaine phase de préparation de la DUP sera l'occasion de poser la question du phasage.

**M. HÉRAIL, Le Grand Narbonne**, demande si un éventuel phasage à Narbonne serait plus compliqué.

**M. PARANT, SNCF Réseau**, précise qu'un phasage à Narbonne est plus délicat qu'à Béziers ou Rivesaltes et qu'il nécessite une fausse manœuvre lié à la création d'un raccordement temporaire.

### Échanges sur les enseignements portant sur le tracé et les impacts

**M. PARANT, SNCF Réseau**, reprend la présentation des enseignements portant sur le tracé et ses différents impacts.

**M. BOURREL, CD 11**, souligne sa perception d'une demande assez forte de remembrement foncier et de réorganisation des propriétés viticoles. Il souhaite disposer des sources et documents réglementaires afférents à ces sujets.

**M. PARANT, SNCF Réseau**, remarque que les particuliers formulent essentiellement des besoins d'information sur les procédures et des demandes d'accélération des délais. Il précise que 25 propriétaires seront rencontrés prochainement à Villeneuve lors de permanences spécifiques.

**M. HANTZ, SNCF Réseau**, précise que le travail de fond effectué avec les chambres d'agriculture, qui ont rencontré les propriétaires et les caves, servira à alimenter les études d'impact.

**M. PARANT, SNCF Réseau**, émet des doutes quant à la possibilité de multiplier les remembrements fonciers le long du tracé compte tenu de la nature des cultures rencontrées (vignes et fruitiers). Les informations dont dispose SNCF Réseau seront transmises comme demandé.

### Échanges sur les enseignements portant sur les gares nouvelles

**M. PARANT, SNCF Réseau**, souligne la préférence à Béziers pour le site « A75 » pour des raisons d'impacts sur le bâti et de faibles reports attendus d'une interconnexion avec la ligne classique. A

Narbonne, le site Pont des Charettes est privilégié compte tenu de sa proximité avec les infrastructures routières existantes et l'impact moindre en phase travaux sur la ligne actuelle. Il précise l'absence de demande de la part des élus locaux et de la population pour une halte au nord des PO. Dans le secteur nord du Bassin de Thau, il souligne le regret persistant d'une absence de desserte entre Montpellier et Béziers.

#### Échanges sur les enseignements portant sur les modalités de concertation

**M. PARANT, SNCF Réseau**, note l'apport de la maquette 3D présentée en réunions publiques pour apaiser les inquiétudes.

**M. BURTE, DREAL**, souligne que la concertation a permis de consolider la proposition de tracé présentée par SNCF Réseau.

**M. HÉRAIL, Le Grand Narbonne**, demande la nature des engagements pris avec la mairie de Roquefort.

**M. PARANT, SNCF Réseau**, rappelle s'être engagé à examiner un tracé plus éloigné du village à la demande du Maire. Ce tracé (jaune sur la carte présentée) oblige à croiser 2 fois l'A9, à créer un viaduc supérieur à 1km de long et à intercepter une zone humide sensible. Il propose en conséquence de rester sur le tracé PIG en réalisant éventuellement un tunnel. Un courrier explicatif sera transmis à la mairie.

#### Échanges portant sur la préparation du COPIL

**M. BURTE, DREAL et M. PARANT, SNCF Réseau**, demandent aux collectivités si des réactions négatives ou des points bloquants restent à lever en vue du prochain COPIL et s'il convient d'y aborder la question du phasage.

**M. JOHO, DIT**, estime que le phasage est lié à la mission du coordinateur technique et financier et que le COPIL du 23 juin n'a pas vocation à acter une position des collectivités à ce sujet, sauf si un consensus se dégage.

**M. BURTE, DREAL**, propose de s'en tenir à une simple information sur ce sujet sachant que les différentes possibilités de phasage sont toutes compatibles avec le tracé présenté.

**M. NURIT, Montpellier Méditerranée Métropole**, considère que l'ordre du jour du prochain COPIL est le passage à la phase administrative de préparation de l'enquête publique. Il propose que la question du phasage soit abordée ultérieurement avec les élus dans le cadre de la mission portant sur le financement et qu'un COPIL soit consacré à ces questions. Il demande qu'une information particulière soit apportée aux élus sur l'avancement du projet de liaison ferroviaire entre Toulouse et Narbonne.

**M. RUDEAU, CR LR**, souhaite qu'au prochain COPIL, la question importante de la liaison entre les capitales régionales ne vienne pas polluer le consensus obtenu. Il considère que le phasage est la conclusion de la capacité des collectivités à financer le projet et qu'il importe de ne pas poser cette question trop tôt.

**M. LECLERQ, CD 66**, demande qu'à l'heure de la réforme territoriale, les réflexions sur le phasage ne suscitent pas la crainte d'un arrêt du projet à Narbonne sans aller à Perpignan. S'agissant de la problématique de la traversée de la Plaine du Roussillon, il ajoute que le phasage peut permettre d'apaiser les inquiétudes.

**M. PARANT, SNCF Réseau**, souligne que le projet peut être mis en service progressivement en fonction de l'évolution des trafics et qu'à ce titre, la jonction avec la section TP Ferro n'est sans doute pas la plus prioritaire.

**M. BURTE, DREAL**, demande de distinguer ce qui relève de la DUP, à savoir la ligne complète, et ce qui relève de la mise en œuvre, qui peut être progressive. Il demande aux collectivités de se focaliser sur le tracé complet qui doit recevoir un accord global lors du prochain COPIL et de réserver la question du phasage pour un COPIL ultérieur, après une concertation suffisante avec les élus.

## Échanges portant sur le calendrier et la poursuite du travail

**M. PARANT, SNCF Réseau**, présente le dispositif d'études, de gouvernance et de concertation/consultation en vue de l'enquête publique, notamment la concertation inter-administrative, les saisines de l'Autorité Environnementale (AE) et du Commissariat Général aux Investissements (CGI) dont les avis seront rendus publics. Il précise que ces avis peuvent conforter ou fragiliser le dossier du maître d'ouvrage. Deux sujets restent en débat : le phasage avec ou sans un COPIL spécifique et les prévisions de trafics et la socio-économie du projet qui seront transmises au CGI en amont de l'avis qu'il aura à rendre. Le MOA travaille en vue d'une enquête publique d'ici fin 2016.

**M. RICHER, Garant** intervient pour préciser que son compte-rendu sera remis fin juin à la CNDP, au Préfet de région et au Président de SNCF Réseau. Le Préfet pourra le joindre ou pas à la consultation formelle qu'il organisera.

**M. JOHO, DIT**, détaille le rôle de l'AE et du CGI dont les avis figureront au dossier d'enquête.

**M. BURTE, DREAL**, précise que le second semestre 2015 sera consacré à la préparation de la Décision Ministérielle qui devrait entériner ce qui sera présenté au COPIL du 23 juin. Il propose que les prochains COTECH et COPIL aient lieu au premier semestre 2016.

**M. RUDEAU, CR LR**, demande à ce que les dates des COTECH et COPIL soient calées sur l'objectif d'une EUP avant fin 2016. Il demande le maintien d'une dynamique non technique autour du projet.

**M. JOHO, DIT**, précise que si la COPIL de juin 2015 signifie le lancement des procédures administratives, rien n'empêche qu'un COPIL ultérieur vienne au soutien du projet avant le lancement de l'EUP.

**M. BURTE, DREAL**, propose un COTECH premier trimestre 2016 et un COPIL informatif avant le lancement de l'EUP, en juin 2016 par exemple, pour préserver la dynamique.

**M. GOUMONT, Montpellier Méditerranée Métropole**, demande à ce que les élus puissent se prononcer sur le phasage et le financement du projet ainsi que sur le contenu du dossier d'enquête. Il demande quand les élus pourront se prononcer sur ces sujets.

**M. BOURREL, CD 11**, demande de ne pas attendre un an avant que les acteurs soient remobilisés. Il souhaite que le financement et le phasage du projet fassent l'objet d'une méthodologie particulière, avec M. Financement. S'agissant des mesures compensatoires, il demande un COTECH pour suivre le dossier d'étude d'impact.

**M. PARANT, SNCF Réseau**, déclare que la V0 de l'étude d'impact sera prête cet été.

**M. BURTE, DREAL**, souligne qu'il convient de distinguer la phase de choix du tracé et de lancement de l'EUP, qui est calée, de la phase du financement, qui dépendra de la façon dont ce sujet va murir dans les prochains mois avec M. Financement. Sur les sujets impacts et mesures compensatoires, il propose de réserver la possibilité d'un COTECH ou d'un atelier de travail d'ici la fin 2015.

**M. URBINO, SGAR**, rappelle que des COPIL dans le passé ont été consacrés à la seule information des élus, notamment à la suite de Décisions Ministérielles.

**M. BURTE, DREAL**, propose un COPIL en juin 2016 sur la DM et l'avancement des procédures et des COTECH assurant le partage technique entre collectivités.

**M. GOUMONT, Montpellier Méditerranée Métropole**, indique qu'à ce stade, les élus n'ont pas en tête qu'ils n'auront plus à se prononcer sur ce dossier avant un an. Il annonce que dans la perspective du prochain Comité des Villes à Grande Vitesse qui se tiendra le 13 octobre prochain à Montpellier, une déclaration à l'attention des membres du COPIL leur sera communiquée à l'occasion du COPIL du 23 juin.

**M. PARANT, SNCF Réseau**, reçoit l'accord des participants à la tenue d'un COPART début juillet à la suite du COPIL.

### **3. Présentation de la proposition de tracé**

**M. LECLERQ, CD 66**, demande la reprise des cartes utilisées dans les présentations afin de matérialiser le passage du projet par la gare de Perpignan.

### **4. Présentation de la composition du Dossier Ministériel**

**M. PARANT, SNCF Réseau**, souhaite recevoir les retours des collectivités pour le vendredi 12 juin au plus tard.

\* \* \*

#### *Point non indiqué à l'ordre du jour :*

Le diaporama présenté apparaît suffisamment clair pour le COPIL. Il sera néanmoins résumé à l'oral.

\* \* \*